



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 22 juin 2026

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 12 juin 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 54

Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Christine MARTIN
Monsieur François DESEILLE
Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM
Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Claire TOMASELLI
Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Mélanie BALSON
Monsieur Jean-Philippe MOREL
Madame Stéphanie VACHEROT
Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Marien LOVICH
Madame Céline MAGLICA
Madame Delphine BLAYA
Monsieur Jordane GALLOIS

Monsieur Christian DUCHANGE
Madame Caroline JACQUEMARD
Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Philippe THIRION
Monsieur Denis GUVENATAM
Madame Vanessa VAIZANT
Madame Lydie PFANDER-MENY
Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Isabelle PIERREY-ROUGET
Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL
Monsieur Florent COLOMBO
Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Maël SZABELSKI
Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Madame Catherine PETITJEAN

Madame Marie-Thérèse PUGLIESE
Madame Sabine SICUREZZA
Monsieur Laurent MONNOT
Monsieur Benoît BORDAT
Madame Emilie SIMONE
Madame Nina MARTINS
Monsieur Clément CRAVEUR
Madame Laurence GERBET
Madame Sabine BAILLOT
Monsieur Franck AYACHE
Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Sandra GAUDILLIERE
Monsieur Bruno DAVID
Madame Clémence HOUARD
Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Thierry COUDERT
Monsieur Antoine CAMUS
Madame Mélanie FORTIER

Membres absents :

Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Madame Mélanie BALSON
Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
Monsieur Billy CHRETIEN pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Michel FELKAY pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS

OBJET : FINANCES**Exercice 2025 - Affectation des résultats**

En application des règles édictées par l'instruction budgétaire et comptable M57, il appartient au conseil municipal de se prononcer sur l'affectation des résultats qui se dégagent du budget principal à la clôture de l'exercice 2025.

Le compte administratif 2025 que vous venez d'approuver a en effet permis de déterminer, d'une part, le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement et, d'autre part, les restes à réaliser qui seront repris dans le budget supplémentaire 2026.

Je vous précise, par ailleurs, que le résultat de la section de fonctionnement qui apparaît au compte administratif et sur lequel porte la décision d'affectation, est le résultat constaté à la clôture de l'exercice augmenté du résultat reporté à la section de fonctionnement de l'exercice antérieur.

Je rappelle que ce résultat englobant ces écritures exceptionnelles doit être affecté par ordre de priorité :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur ;
- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement ;
- à la couverture du besoin de financement des restes à réaliser ;
- pour le solde, en excédents de fonctionnement reportés, pour financer des dépenses nouvelles, ou en une dotation complémentaire en réserves.

À la fin de l'exercice 2025, le besoin de financement de la section d'investissement du budget principal (seul budget de la Ville de Dijon) s'élève à 31 552 098,02 €, après prise en compte des restes à réaliser.

En conséquence, il est proposé d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement, d'un montant de 40 395 939,31 € :

- prioritairement à la couverture du déficit d'investissement (déficit intégrant les restes à réaliser) ;
- le solde, soit 8 843 841,29 €, restant affecté en section de fonctionnement pour alimenter le budget supplémentaire 2026.

BUDGET PRINCIPAL

Excédent de fonctionnement cumulé 2025	40 395 939,31 €
Solde investissement 2025 (A)	- 23 231 544,30 €
<i>D/001 - besoin de financement</i>	<i>- 23 231 544,30 €</i>
<i>R/001 - excédent</i>	<i>- €</i>
Solde des restes à réaliser d'investissement 2025 (B)	- 8 320 553,72 €
<i>Restes à réaliser de dépenses</i>	<i>- 9 690 553,72 €</i>
<i>Restes à réaliser de recettes</i>	<i>1 370 000,00 €</i>
Besoin de financement en investissement (y compris restes à réaliser) = (A+B)	- 31 552 098,02 €
Affectation sur l'exercice 2026	
1) Affectation du résultat de fonctionnement en investissement au R/1068 (couverture du besoin de financement ci-dessus)	31 552 098,02 €
2) Report en fonctionnement au R/002 (surplus non affecté au R/1068)	8 843 841,29 €

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **de déterminer** les reports de résultats 2025 et leur affectation sur l'exercice 2026 comme décrits précédemment ;
- **d'inscrire** ces écritures au budget supplémentaire 2026 ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN	POUR : 47	ABSTENTION : 1
	CONTRE : 7	NE SE PRONONCE PAS : 3
	DONT 5 PROCURATION(s)	N'A PAS VOTE : 1